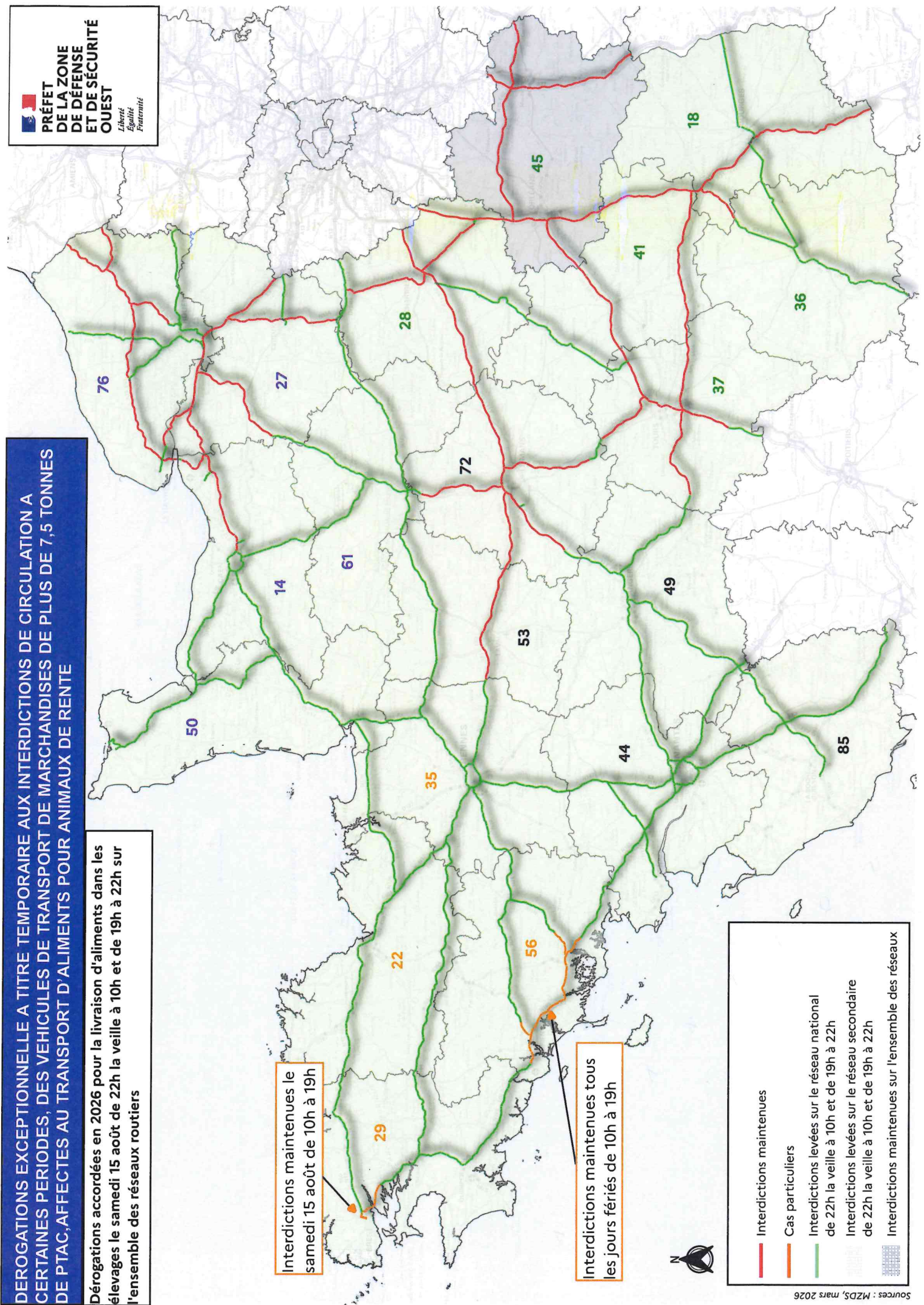


DEROGATIONS EXCEPTIONNELLE A TITRE TEMPORAIRE AUX INTERDICTIONS DE CIRCULATION A CERTAINES PERIODES, DES VEHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 7,5 TONNES DE PTAC, AFFECTES AU TRANSPORT D'ALIMENTS POUR ANIMAUX DE RENTE

Dérogations accordées en 2026 pour la livraison d'aliments dans les élevages le samedi 15 août de 22h la veille à 10h et de 19h à 22h sur l'ensemble des réseaux routiers



Interdictions maintenues le samedi 15 août de 10h à 19h

Interdictions maintenues tous les jours fériés de 10h à 19h



- Interdictions maintenues
- Cas particuliers
- Interdictions levées sur le réseau national de 22h la veille à 10h et de 19h à 22h
- Interdictions levées sur le réseau secondaire de 22h la veille à 10h et de 19h à 22h
- Interdictions maintenues sur l'ensemble des réseaux